



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

PETITE ENFANCE

Affaire suivie par : Alexandra SOULAYRES

DIRECTION DE L'ENFANCE, JEUNESSE, de la SANTE et du SPORT

N°D26-DEJSS-185

OBJET : CONTRAT DE CESSION – SPECTACLE LE VOYAGE DU MUSICMAN – AGENCE TANDEM PRODUCTION – 8 DECEMBRE 2026 – RELAIS PETITE ENFANCE PENNE D'AGENAIS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'offre de prestation de « l'Agence Tandem Production » dont le siège est 50 bis, le Bourg, 33860 Donnezac, pour le spectacle « Le voyage du Musicman » qui sera présenté au Relais Petite Enfance de Penne d'Agenais le 8 décembre 2026 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot de mener des actions mettant en avant l'interaction entre les enfants et les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance ;

Considérant que le spectacle « Le voyage du Musicman » rentre dans les actions visées ci-dessus ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de cession en référence, dont le total de la prestation artistique s'élève à 422,01 € TTC payables par virement bancaire ou administratif à réception de facture ;

2°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2026 ;

3°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président en charge de l'Enfance et Jeunesse à signer le contrat en référence.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 août 2026

Le Président
Jean-Jacques BROUILLET



Certifié exécutoire le : 04 septembre 2026

Reçu en Sous-Préfecture le : 04 septembre 2026

Publié ou Notifié le : 04 septembre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com